

Le lundi 27 Juin 2016, le budget supplémentaire de Cayenne a été adopté !

La municipalité a choisi de structurer l'exercice 2016 en plusieurs étapes budgétaires pour prendre en compte les conclusions de l'audit financier, fiscal et organisationnel actuellement en cours. Dès lors, c'est sur la base des premiers éléments de cet audit que le budget supplémentaire¹ a été élaboré.

Le budget primitif simplifié a été voté le 24 mars 2016. Y étaient inclus les crédits nécessaires au fonctionnement normal de la collectivité : salaires des agents, marchés publics, opérations d'investissement en cours ce 1^{er} semestre.

Sur la section de fonctionnement, la municipalité poursuit ses efforts de rationalisation des dépenses salariales (non remplacement des départs à la retraite, recours aux contrats aidés,...) et des charges de gestion courante (contrôle de gestion et politique d'achats). Néanmoins des recrutements sont nécessaires pour la sécurité et la tranquillité des Cayennais et gagner en expertise.



Le budget supplémentaire intègre principalement les crédits nécessaires à la poursuite des grands travaux en cours.

Marie-Laure PHINERA-HORTH a impulsé une dynamique forte d'investissement pour Cayenne. Ce dynamisme a été exceptionnel en 2015 avec notamment, la réalisation de deux chantiers importants de la Base avancée : Centre Aquatique de Cayenne et Complexe sportif Jean-Claude Lafontaine. L'assainissement des finances publiques favorisera la poursuite de la politique d'investissement.

La rénovation urbaine des quartiers est en cours avec des réalisations du PDRU1 (Médan, Mirza, Rénovation urbaine,...) et un protocole en cours qui s'élève à 150 M€.

La reconstruction du parc immobilier des écoles et la création d'équipement pour la petite enfance est aussi prioritaire pour améliorer les conditions de l'éveil, apprentissage et de l'éducation des enfants. Enfin, des opérations sont prévues pour protéger la Ville des inondations et restaurer les circulations et les trottoirs.

¹ Le budget supplémentaire est un acte de reports et d'ajustements des crédits votés au budget primitif. Le budget primitif étant le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.





BUDGET ET INVESTISSEMENTS POUR L'ANNÉE 2016

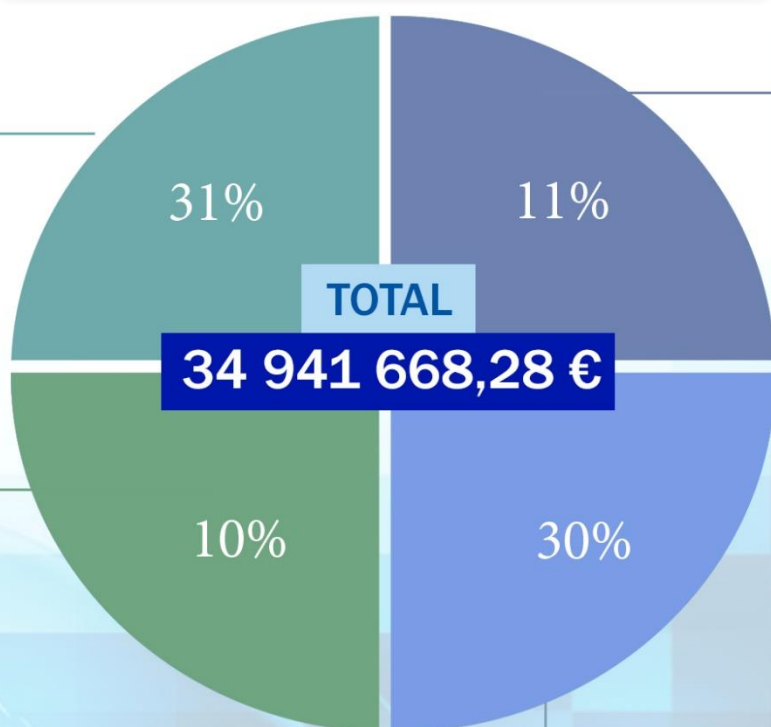
LA DYNAMIQUE DES INVESTISSEMENTS 2016 DE LA VILLE DE CAYENNE
EN 4 DOMAINES :

PDRU

10 814 818.70 €

- ✓ Poursuite réhabilitation de Maisons de quartiers
- ✓ Aménagement espaces sportifs Serge Marigard (Floralies) et école L. Héder
- ✓ Groupe scolaire (10 classes)
- ✓ Différents plateaux sportifs
- ✓ Maison des initiatives locales
- ✓ Aménagement urbain du terrain de l'ex centre socio-culturel municipal
- ✓ Voie sur berges Pont Capulo
- ✓ Terrain multisports Leblond / Palétuviers

VOLONTÉ DE LA
MUNICIPALITÉ
D'AMÉLIORER LE CADRE DE
VIE DES CAYENNAIS



Cadre de vie

3 682 326 €

- ✓ Curage des canaux
- ✓ Réseau viaire
- ✓ Réhabilitation des trottoirs
- ✓ Réalisation d'un réseau de collecte d'eaux pluviales

Petite enfance

3 369 144 €

- ✓ Etablissement Multi-Accueil
- ✓ Jardin d'enfants
- ✓ Relais Assistantes Maternelles

Écoles

10 340 623 €

- ✓ Grosses réparations
- ✓ Réhabilitation écoles maternelles Zéphir et Mariette Bernude et Barthélémy
- ✓ Location bungalows école provisoire de Zéphir
- ✓ Réhabilitation cuisine école Mont Lucas
- ✓ Études nouveau groupe scolaire Borical

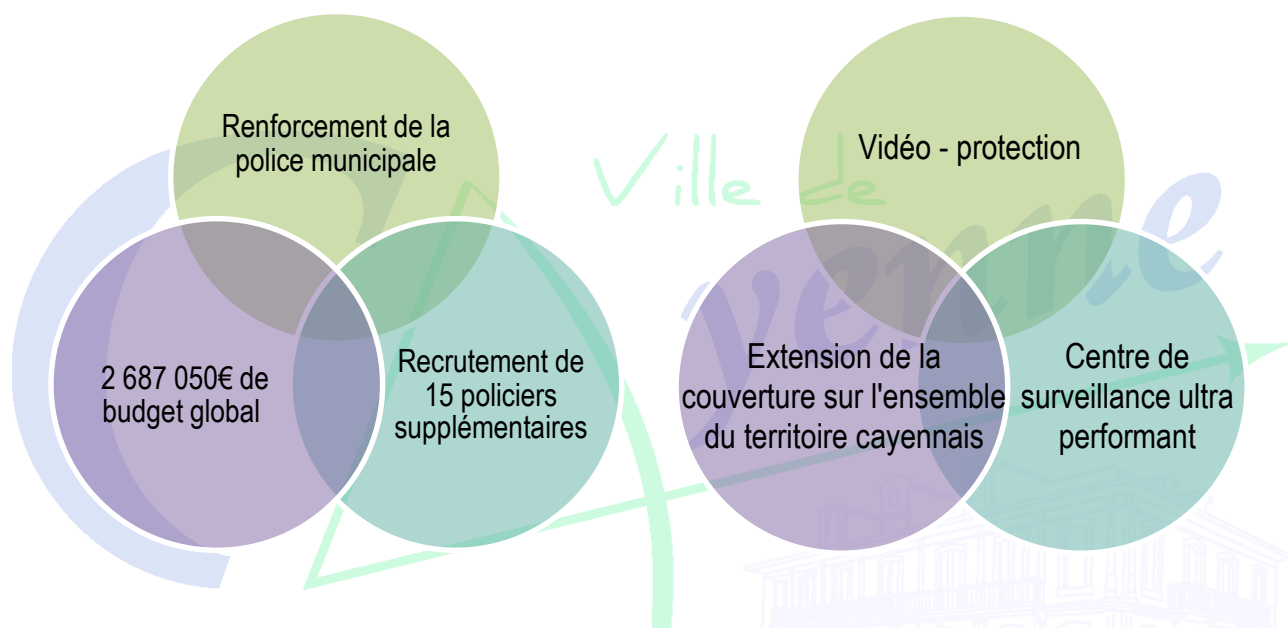
FOCUS SUR LA POLICE MUNICIPALE

Les enjeux de la sécurité et de la tranquillité publique imposent le renforcement de la police municipale avec l'objectif qu'elle fonctionne, dès 2017, 24/24 et 7j/7.

Aussi, dès 2015, le renforcement de la police municipale de Cayenne a été acté !

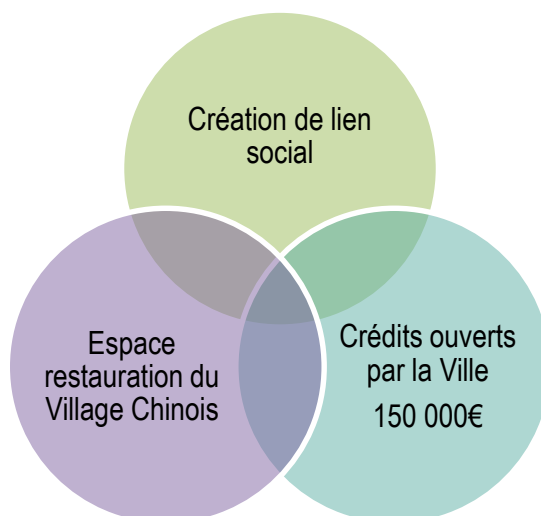
C'est ainsi que 15 policiers supplémentaires actuellement en formation ont été recrutés.

Dès juillet 2016, le centre de vidéo protection de la police municipale sera qualifié avec 65 caméras (dont 44 supplémentaires) déployés sur le territoire de la ville. Une 3^{ème} phase de déploiement est en cours.



FOCUS SUR LE CONTRAT DE VILLE

Cayenne a signé son contrat de ville le 16 juillet 2015 et son contrat local de santé le 25 juin 2015. Il a pour but d'améliorer la qualité de vie des habitants des quartiers de la géographie prioritaire. La maquette élaborée avec tous les partenaires pour l'année 2016 s'élève à 4 M€ pour financer les porteurs de projets. La ville consacre 800 000 €, sur ses fonds propres, à la politique de la ville (soutien aux porteurs de projets, actions propres, animations et investissement).



Tél : 0594 397070
Email : contact@ville-cayenne.fr
1 rue de Rémire 97300 Cayenne

www.ville-cayenne.fr

